

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°73-294 du 15 septembre 1973

portant nomination de Mr Septime DODDE,
Administrateur Civil, en qualité de Di-
recteur Général du Tourisme et de l'Hô-
tellerie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 - VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;
 - VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le Décret N°72-40 du 17 février 1972, portant création et attributions de la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
 - VU le Décret N°72-164 du 9 juin 1972, portant organisation et attributions des Services de la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- Sur proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Septime DODDE, Administrateur Civil, est nommé Directeur Général du Tourisme et de l'Hôtellerie.

.../...